



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

A.D. n° 2021- 1816

Commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille
Arrêté portant représentation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-3 et L.3221-7,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,

Vu la délibération du 15 juillet 2021 portant désignation au sein des commissions attachées aux budgets annexes,

Considérant que le président du Conseil départemental a qualité pour désigner le conseiller départemental appelé à le représenter,

Arrête

Article 1er- Sur désignation de l'Assemblée départementale, le collège des élus siégeant à la Commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille est composé ainsi qu'il suit :

- Monsieur José GONZALEZ
- Madame Patricia DUCASSÉ
- Madame Nadine SINOPOLI
- Madame Clarisse HEULLAND

Article 2 -Monsieur José GONZALEZ, conseiller départemental et vice-président du Conseil départemental assure les fonctions de Président du conseil de gestion.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée aux intéressés.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montauban,
Le 22 SEP. 2021
Le Président,

Michel WEILL